

Université du Québec à Montréal
Département de science politique

Session hiver 2014

POL 5780-040

Planification et aménagement régional

Chargé de cours: Laval Rioux

Descriptif du cours

Problématique générale de la planification au Québec et perspectives pour l'analyse des enjeux urbains et régionaux. Études des institutions de planification mises en place durant la Révolution tranquille et de leurs caractéristiques aux niveaux fédéral-provincial et municipal. Analyse des mouvements populaires régionaux et des moyens de remise en question de la planification technocratique. La planification dans la conjoncture actuelle (lois 125, 50, etc.).

I. Orientation et objectifs

Il s'agit dans ce cours de dégager une problématique du rapport entre le développement collectif et l'aménagement régional dans la perspective d'évolution de l'État au Québec. La planification sera analysée selon deux approches différentes: comme cadre d'action et de décision gouvernemental et comme enjeu global de mobilisation pour l'action collective au plan social et politique. On portera une attention particulière aux types d'intervention suscitée par ces approches, aux conflits d'orientation et aux modèles de développement préconisés.

Les participantes et participants viseront la maîtrise des éléments critiques d'une analyse sociopolitique, faite en commun, de la planification gouvernementale au niveau de la prise en charge de la question régionale. On favorisera la diversité des intérêts et des visions selon la formation disciplinaire de base de chacune et chacun, en examinant les principaux problèmes de l'actualité régionale au Québec.

II. Programme et organisation du cours

La programmation comprend cinq étapes successives et ajustables en fonction des centres d'intérêt et de la rapidité des apprentissages. Les deux premières étapes sont constituées d'exposés magistraux qui feront ensuite une place plus grande à la participation étudiante, sous forme de discussions et de travail en équipe, à partir des étapes suivantes.

A. Cadre théorique d'analyse de la question régionale

1. Notion de région; diversité des définitions, conceptions et modèles d'intervention, aspects sociopolitiques.

2. Aménagement: méthodes, théories et conceptions issues des sciences physico-spatiales.

3. Planification: conception générale et applications particulières au domaine régional.

Objectif de l'étape: acquérir une compréhension commune des notions et conceptions usuelles de l'analyse régionale dans ses divers aspects.

B. Institutions québécoises de planification

1. Formation de l'État au Québec: l'héritage de la Révolution tranquille. Structures gouvernementales et administration publique. Décentralisation et régionalisation.

2. Office de planification et de développement du Québec. Son historique, la mission et bilan critique (1968-92).

3. Aménagement et développement régional: un ministère introuvable, un projet de régionalisation mis en échec. Le secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation. Le MAMROT.

Objectifs de l'étape: apprendre les moments historiques de l'évolution de la question régionale au Québec; distinguer le rôle des institutions publiques responsables et identifier les problèmes d'organisation en matière d'aménagement et de développement.

C. Enjeux politiques du développement régional

1. Le discours régionaliste au Québec: les mouvements régionaux face à la planification centrale. Les options et orientations du développement collectif selon les politiques gouvernementales. Organisation communautaire et changement social.

2. Bilan des interventions en politique régionale: l'expérience-pilote du BAEQ, les communautés urbaines et régionales (MRC). La décentralisation administrative de l'État. Le contentieux fédéral-provincial et les disparités régionales.

3. Conjoncture actuelle et objectifs de réforme: la réforme municipale et la restauration du pouvoir local. Restructuration de l'espace national au plan économique, social et géographique. Encadrement sociopolitique et désengagement de l'État.

Objectifs de l'étape: apprendre à bien situer la planification régionale dans le cadre de l'intervention publique gouvernementale; développer la capacité d'analyse politique du rôle des agents de développement et des discours et débats publics.

D. Projet de régionalisation de l'État québécois

1. Une question politique centrale et plusieurs visions selon les régimes de gouvernement:

-La conception du PLQ: les récentes politiques gouvernementales en vigueur, telles « Développer les régions du Québec » et « Pour un redressement durable », plan stratégique du Grand Montréal. Création des Conférences régionales des élus.

-La conception du PQ: la consultation sur le document Gendron « Le choix des régions » (1983) et la position officielle sur le développement régional « Enfin responsable » (1993). Le rapatriement du dossier régional au MAM.

2. Situation des visions gouvernementales face aux analyses socioéconomiques du développement collectif:

-Le Conseil des Affaires sociales et son rapport sur le développement (1989-92).

-L'analyse de l'association québécoise des organismes régionaux de concertation et de développement (AQORCD).

-La position de divers organismes engagés dans le développement: la CSN, le Forum pour l'emploi, Solidarité rurale...

Objectifs de l'étape: apprendre à distinguer la diversité idéologique des visions de développement régional, à travers une analyse substantive des documents publics gouvernementaux, des énoncés de politiques et des positions stratégiques des organismes sociopolitiques représentatifs.

E. Perspectives nouvelles de développement

1. Participation démocratique contre planification technocratique: les contrepouvoirs, les coalitions et l'organisation communautaire en base locale et régionale. Limites et contraintes de l'action régionale.

2. Transformation des pratiques d'intervention: les nouveaux modèles de développement, les réseaux autogestionnaires, la scène politique locale en expansion.

3. Le Québec dans l'ensemble américain: limites et réalité des choix de développement collectif. La question nationale et l'intégration économique continentale.

4. Les plans des MRC et les plans métropolitains.

Objectifs de l'étape: acquérir l'habileté d'évaluation et de projection des courants majeurs de transformation des pratiques régionales dans le contexte socioéconomique du Québec actuel.

III. Évaluation et participation

La participation étudiante est requise sous forme d'une réflexion collective sur les enjeux du développement régional, mettant à contribution les expériences personnelles et les acquis différents de formation académique. Des lectures essentielles sont nécessaires afin de stimuler les échanges et la discussion. L'évaluation se fera selon les modalités à convenir avec le groupe et selon les normes en vigueur au département.

IV. Bibliographie sommaire

Bérubé, P.: *L'organisation territoriale du Québec, dislocation ou restructuration?*, G. du Québec, 1993.

Bruneau, P.: *Les villes moyennes au Québec*, PUQ, 1989.

Côté, Ch.: *Désintégration des régions, le sous-développement durable au Québec*, éd. JCL, 1991.

Dugas, Clermont: *Un pays de distance et de dispersion* (1981) et *Les régions périphériques* (1983), PUQ.

Gagnon, A.: *Développement régional, État et groupes populaires*, éd. Asticou, 1985.

Lajugie, Delfaud, Lacour: *Espace régional et aménagement du territoire*, précis Dalloz, 1975.

Proulx, Marc-Urbain : *Territoire et développement : la richesse du Québec*, PUQ, 2011.

Proulx, M-Urbain : *L'économie des territoires au Québec : aménagement, gestion et développement*, PUQ, 2002.

Proulx, M-Urbain : *Le phénomène régional au Québec*, PUQ, 1996.

Proulx, M-Urbain : *Territoires et développement : la richesse du Québec*. PUQ, 2011.

Rabeau, Y., Lacroix, J.: *Politiques nationales et conjoncture régionale*, PUM, Mtl, 1981.

Simard, J.J.: *La longue marche des technocrates*, Mtl, éd. St-Martin, 1979.

Tremblay, D.-G., Van Schendel, V.: *Économie du Québec et de ses régions*, éd. St-Martin et Télé-Université., 1991.

Vachon, B.: *Le développement local: théorie et pratique*, éd. G.Morin, 1993.

Vachon, B.(dir.): *Le Québec rural dans tous ses états*, Boréal, 1991.

Conseil des Affaires sociales: *Rapport sur le développement*. 1. Deux Québec dans un (1989), 2. Agir ensemble (1990), 3. Un Québec solidaire (1992), éd. G.Morin - Gouv. du Québec.

Une bibliographie plus extensive sera fournie.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.ugam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.9 Entente d'évaluation

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.